

Rapport n°25

Sustegnu à a Casa di l'Adolescenti (MDA) per u 2026

Soutien à la Maison des Adolescents (MDA) pour
l'année 2026

Fondée en 2013, la Maison des Adolescents (MDA) a pour objet la prévention, le bien-être et la santé des adolescents. Différentes problématiques y sont prises en charge telles que les situations conflictuelles avec les parents, le décrochage scolaire, des pathologies somatiques ou psychologiques.

La ville de Bastia est très attentive à la situation de nos jeunes et souhaite favoriser les initiatives entreprises en leur faveur. La MDA constitue une des structures dont le travail en direction des adolescents mérite d'être soutenu.

Le projet de santé mis en place par la MDA est un projet de santé global qui se décline à travers des soins généralistes pluridisciplinaires (psychothérapies, accompagnements éducatifs, consultations de pédiatrie, de sage-femme et de diététicienne) ainsi que des soins relevant de filières spécifiques (comme la prévention et la prise en charge du surpoids).

Le projet de santé 2024 –2026 de la MDA de la Haute-Corse répond au cahier des charges national des MDA qui préconise 3 missions :

- Accompagnement des adolescents
- Accompagnement des parents
- Soutien aux partenaires du champ de l'adolescence

Il vise :

- A adapter, promouvoir et diversifier l'offre de soins et d'accompagnement en partenariat avec les acteurs du champ de l'adolescence.
- A développer l'offre territoriale existante et favoriser l'accès aux soins
- Positionner la MDA comme acteur majeur du « Parcours Adolescent » territorial
- Renforcer le réseau Partenarial existant

A noter dans le cadre des évolutions prévues, la création d'une permanence hebdomadaire de psychologue au sein du centre social de Paese Novu en octobre 2026.

Aussi, afin d'accompagner la MDA dans ses missions, dans sa délibération du 13 décembre 2013 n°2013/DEC/01/24, la ville de Bastia s'était engagée à lui verser une participation annuelle de 10 000 euros à partir de l'exercice 2014.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la Maison Des Adolescents (MDA).
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2026 chapitre 65.